Portes – Fiche de vérification quotidienne

La personne qui effectue l'inspection inscrit son nom ainsi que la date et le résultat de chaque vérification dans les cases appropriées. Elle complète ensuite le compte-rendu correspondant et insère cette fiche derrière celui-ci, en ordre chronologique. La personne peut utiliser autant de fiches que cela est nécessaire.

Chaque jour, il faut vérifier que les portes situées dans les séparations coupe-feu sont bien fermées et enclenchées. Elles ne doivent pas être obstruées, bloquées, coincées en position ouverte ou modifiées de façon à empêcher leur fonctionnement normal, sauf si elles sont munies d'un mécanisme de maintien en position ouverte conforme.

Vérifié par : ____________________________________ **Date :** __________________________

Étage	Numéro ou emplacement de la porte non conforme	Mécanisme de maintien oui/non	Commentaires